

Pêle-mêle romand

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **27 (1980)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pêle-mêle romand

Union suisse pour la protection civile (USPC)

Selon la date de parution du présent numéro, certaines séances ont déjà eu lieu, ou se tiennent ces jours.

En effet, la commission de gestion et le Comité central se réunissent à Berne mercredi 13 août. Au menu, la liquidation des affaires courantes et surtout les derniers préparatifs de l'Assemblée des délégués du samedi 6 septembre à Lucerne.

D'autre part, la Commission de rédaction et d'information a prévu une séance le mercredi 27 août à Soleure.

Pendant ces mois d'été, l'activité de l'USPC n'a pas été complètement mise en veilleuse. Le Secrétariat central, à part ses travaux administratifs habituels, a envoyé une orientation aux sections sur sa prise de position concernant le rapport des questions posées par la Commission d'études, relatives à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Un questionnaire a également été adressé aux sections au sujet de la création et de la distribution d'un agenda annuel – format de poche – plus spécialement destiné à la protection civile, mais devant rendre service à tout le monde. Vogt-Schild, qui imprime déjà de pareils agendas pour elle et d'autres associations, assure qu'ils connaissent un grand succès. Pour un tirage minimum de 5000 exemplaires, le prix en sera de 1 franc l'exemplaire. Selon la fortune des sections, ou leur générosité, cet agenda contenant de nombreux renseignements utiles, peut être offert gratuitement aux membres, ou revendu au prix coûtant ou meilleur marché. Les sections peuvent même faire figurer certaines données particulières, si la quantité commandée justifie les frais supplémentaires d'impression.

La 16e Assemblée générale de la Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC) a eu lieu les 28 et 29 mai à Lucerne et environs. Comme d'habitude très bien organisée par le président Dr Brüderlin et le secrétaire Gino Arcioni, elle fut particulièrement réussie et intéressante. Le mercredi 28, à la salle de l'Hôtel de

Ville, la nombreuse assistance fut saluée par le directeur de l'Instruction publique du canton de Lucerne, M. le Dr W. Gut. Après l'ordre du jour statutaire, ce fut la conférence passionnante et très documentée du brigadier Dr iur. F. Günther sur le thème: «Problème de la protection des biens culturels dans le cadre de la défense générale». Cet exposé remporta le plus grand succès, et le désir fut unanimement exprimé qu'il paraisse in extenso dans la revue PC, ce que le brigadier Günther accepta volontiers. Je ne m'étendrai donc pas plus sur cette conférence qui paraît en allemand dans notre revue. D'entente avec Gino Arcioni, une traduction française et italienne, ou au moins un excellent résumé, donnera aussi satisfaction aux lecteurs latins de notre journal. Entre la conférence du brigadier Günther et la réception par le président de la ville de Lucerne, M. Luchsinger, à la salle des portraits du Rathaus, eurent encore lieu les visites de l'église des Jésuites, de la Maison Am-Rhyn et du Musée d'histoire naturelle.

Le lendemain jeudi 29 mai, ce fut le matin la réception par M. Egli, président de la ville de Sursee, et la visite de l'Hôtel de Ville et de son abri. L'après-midi, c'est Beromünster, la collégiale et son abri. D'importants travaux de rénovation, s'étalant sur plusieurs années, subventionnés aussi par la Confédération, sont en cours, qui feront de cette collégiale un des joyaux de l'architecture ancienne de notre pays. Et comme M. Arcioni aime aussi la vie de château, où se cachent beaucoup de biens culturels, on visita encore avec plaisir le Château de Heidegg, sous la conduite du professeur Dr Boesch-Ineichen, qui nous fit déguster, lors de l'apéritif, un excellent vin du domaine de Heidegg.

M. Arcioni remercia, avec sa chaleur tessinoise, les personnalités qui s'étaient mises à disposition pour les différentes visites ou avaient offert les réceptions aux participants, au nombre desquels on releva particulièrement la présence des brigadiers Günther et Stocker, ainsi que du colonel EMG J. Rossier, chef du service territorial à l'état-major général de l'armée.

J'eus l'honneur et le plaisir, en tant que vice-président, d'apporter le salut et les vœux de l'USPC et de son président central, le professeur Dr R. Wehrle.

Rentrant en Romandie contents de ces belles heures si instructives passées dans cette magnifique région alémanique, nous nous répitions, Nicolas Wassmer et moi, en forme de slogan

pour le dynamique et dévoué secrétaire général et perpétuel de la SSPBC:

Une organisation par Gino Arcioni
De vraie joie et plaisir vous est la
garantie

Et de toute surprise vous met à l'abri!

Vaud

Le canton de Vaud a beaucoup de chance. En effet, après Villeneuve, il a pu fêter en quelques semaines deux inaugurations de centres d'instruction de PC, un cantonal à Gollion-Cossonay, et un régional à Aubonne. Et la ville de Lausanne a présenté au public, de mi-mai à mi-juin, l'exposition «Protection civile, une organisation au service de tous».

Nous ne reviendrons sur l'inauguration du centre cantonal de Gollion-Cossonay le 24 avril (nous en avons parlé dans le numéro précédent) que pour citer la délicieuse anecdote rappelée par M. Aubert, conseiller d'Etat, dans son allocution. Voici ses paroles:

«Je me permets à ce sujet de vous rappeler la vieille anecdote de l'homme qui avait emprunté un bidon qu'il rendit à son propriétaire en piteux état puisqu'il avait un trou. Aux reproches du propriétaire du bidon, il répondit, vexé mais de façon bien illogique:

»Primo, vous ne m'avez jamais prêté de bidon.

Secondo, je vous ai rendu le bidon intact.

Et tertio, le trou s'y trouvait déjà avant que vous ne me le prêtiez.

»Aujourd'hui encore, on peut être témoin d'argumentation aussi absurde; il n'y a qu'à suivre les débats qui s'animent en Suisse et ailleurs autour des termes de «protection civile» et de «protection de la population civile». A l'instar de l'anecdote de l'homme et du bidon, la discussion sur ce sujet peut alors avoir la teneur suivante:

»Primo, la protection civile ne sert à rien car, dans une future guerre atomique qui est effectivement possible, personne ne sauvera sa peau. Secondo, les survivants seront entourés d'un monde en ruine; la vie y sera affreuse. Et tertio, c'est une honte que la Confédération, les cantons et les communes fassent si peu d'efforts pour organiser et développer la protection civile.»

«Quant à nous, nous croyons que la protection civile augmente les chances de survie en cas de guerre ou de catastrophe. Elle peut aussi accroître la capacité de résistance de la population et du pays face aux tentatives de chantage ou aux attaques entreprises par des puissances étrangères. Elle peut contribuer par son haut degré de

crédibilité à la sauvegarde de notre indépendance. Elle est un des éléments importants de défense générale, car en cas d'atteinte à la sécurité du pays, la marge de manœuvre dont disposera le gouvernement sera d'autant plus grande que la population se sentira mieux protégée.»

Il n'y a rien à ajouter. Merci au conseiller d'Etat Aubert. Mais peut-être que M. Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral PC, voudra ou pourra tirer un enseignement quelconque de l'anecdote de l'homme au bidon et de la protection civile ou pour la population civile!

Le samedi 31 mai 1980 fut à son tour inauguré le Centre régional d'instruction ouest de la PC (CRIO), érigé sur les pentes nord du Signal-de-Bougy, sur un terrain de 25000 mètres carrés appartenant à la commune d'Aubonne, maître de l'œuvre. On a parlé d'un des plus beaux centres du pays. Il est en tout cas coquet. La construction s'intègre parfaitement au magnifique environnement naturel. Le bâtiment principal (10000 mètres cubes) est doté de toitures qui lui confèrent un caractère campagnard.

Bien entendu, tout a été conçu de façon à prodiguer l'instruction théorique et pratique dans les conditions les meilleures. Dans le bâtiment, on trouve 5 classes pour 12 personnes chacune, une salle de maquettes, une grande salle de théorie (80 places), 3 abris d'instruction. Le centre comprend, en outre, un terrain d'exercice de 15000 mètres carrés, avec une piste et des ouvrages spéciaux.

Cinq instructeurs sont établis en permanence à Aubonne. Ils recevront l'aide de quelque 25 volontaires pour remplir le programme chargé qui a été fixé. Il s'agit, en effet, de donner environ 45 semaines de cours par année. Rappelons que la formation de base dure cinq jours: du lundi matin au vendredi soir. Le participants viennent le matin, prennent le repas de midi dans la jolie cantine, sur place, et repartent le soir. Comme le note M. M. Pilet, administrateur du centre d'Aubonne: «Il est intéressant de constater l'intérêt progressif de l'homme tout au long de son instruction: de morose qu'il était le premier jour, il repart à la fin satisfait du devoir accompli, et avec le sentiment de pouvoir être utile à ses semblables en cas de catastrophe.»

Question finances, la facture s'élève à 5800000 francs, dont 59% à la charge de la Confédération 20,5% pour l'Etat et 20,5% pour les communes intéressées.

De nombreuses personnalités assistèrent à cette inauguration. M. Aubert,



conseiller d'Etat, prononça une allocution remarquable, dont voici les principaux extraits:

En tout temps et en tout lieu, les Etats s'appuyèrent sur la force militaire, soit pour conquérir un territoire, soit pour défendre le leur. Mais la défense nationale, qu'elle fût offensive ou défensive, impliquait alors les seuls combattants; l'arrière, ne constituant qu'un réservoir d'hommes et d'approvisionnement, était préservé des dangers de la guerre.

Ce sont les inventions technologiques du 20^e siècle qui créèrent la notion de guerre totale. Les armes acquérant la propriété de répandre la terreur et la destruction sur chaque point d'un pays, c'est la totalité de la population qui se trouvait engagée dans les opérations d'une guerre. Dès lors, l'ensemble des habitants, la population civile, devait être protégé et abrité. De multiples exemples terribles de la guerre mondiale de 1939-1945 ont illustré combien les pays agresseurs ont spéculé sur le massacre des civils pour briser toute résistance des armées.

Nous savons qu'aujourd'hui les puissances possèdent dans leurs arsenaux des armes capables d'annihiler la totalité d'un pays. Certains en ont tiré la conclusion que tout dispositif pour se défendre serait dérisoire et qu'au surplus la perspective d'un suicide de l'humanité susciterait chez les grands le pacifisme excluant les guerres futures.

Cette conception de résignation ou de spéculation sur la sagesse des peuples ne peuvent pas être les nôtres. Chaque année nous apporte la démonstration que l'esprit belliqueux et la volonté de domination conduisent certaines nations à la violence. La faculté de recourir à la guerre totale n'a pas empêché ces dernières années des formes de guerre plus limitées, mais néanmoins terriblement meurtrières pour les populations.

La protection civile se justifie à plus d'un titre. Il s'agit d'abord d'un acte de confiance et d'une volonté de sur-

vie. Quels que soient le niveau et l'ampleur du danger qui pourrait advenir, l'instinct le plus puissant de l'homme lui commande de transmettre et d'assurer la vie. En ce sens, la protection civile dépasse le sort d'une armée qui lutte pour la défense nationale. Une communauté humaine qui n'entreprendrait pas tout ce qui est nécessaire pour se prémunir de sa destruction serait une communauté qui s'amputerait des raisons de croire en elle, et d'espérer en l'avenir.

Dans ce cadre, le rôle de la protection civile est de promouvoir et de coordonner la construction d'abris personnels et publics, les plus efficaces et en nombre suffisant pour offrir une possibilité de survie à la population.

Mais une autre tâche est dévolue à la protection civile. Lorsqu'une catastrophe meurtrière de grande ampleur se produit, il importe qu'un organisme structuré au plan régional soit prêt, équipé, apte à intervenir sans délai pour recueillir et soigner les survivants, pour combattre et circonscrire le danger, pour rétablir le fonctionnement paralysé des activités essentielles d'une collectivité publique. De telles catastrophes peuvent se produire en tout temps. La technologie des transports et de l'énergie, pour ne citer que ces deux exemples, a concentré et développé des moyens d'une telle puissance et d'une telle sophistication, qu'une défaillance mécanique ou humaine pourrait avoir les conséquences tragiques pour toute une agglomération.

Il est donc indispensable, en temps de paix également, qu'un réseau d'hommes et de femmes instruits dans leurs tâches, immédiatement mobilisables, soient prêts à suppléer voire à remplacer les services habituels de premiers secours qui seraient débordés par l'ampleur d'une catastrophe.

Sur le plan national, il est très intéressant de constater que ce n'est ni la Confédération ni l'armée qui furent les initiateurs en matière de protection civile.

Les pionniers furent les citoyens vaudois, d'esprit avisé et prophétique, qui fondèrent à Lausanne le 10 juin 1931, soit il y a cinquante ans, l'Association pour la protection de la population civile contre la guerre chimique. Puisqu'il s'agissait de protéger des populations civiles contre des attaques aériennes déversant des gaz toxiques, c'est sans surprise que l'on dénombre dans le comité fondateur un président aviateur, entouré notamment d'un chef du service d'hygiène, d'un professeur de chimie, d'un professeur de gynécologie, de journalistes, de deux colonels, du président d'In Mémorian, d'une ardente suffragette, et de l'aumônier de l'hôpital cantonal. Pour bien affirmer la vocation nationale de cette association, on avait inclus dans le comité un Genevois, un Neuchâtelois et quatre Suisses alémaniques des plus importants cantons. Pour accentuer sa volonté nationale, cette association se transforma en 1934 en Ligue suisse contre le péril aéro-chimique avec l'objectif de susciter des sections cantonales.

Jusqu'à ces dernières années, alors que la Confédération s'est donné en 1963 la loi sur la protection civile, on doit bien convenir que l'esprit de pionnier des Vaudois en la matière s'était quelque peu émoussé.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous pouvons heureusement dire que 1980 marque une étape décisive. C'est en effet en avril que fut inauguré officiellement le Centre cantonal d'instruction de Gollion, qui forme au niveau vaudois les cadres et les spécialistes de la protection civile et qui, au surplus, fonctionne comme centre régional pour les districts de Cossonay et d'Echallens, et pour les districts de la Broye et de la Vallée de Joux jusqu'à la réalisation du Centre régional nord. Au Centre régional de Villeneuve, opérationnel depuis quelques années, vient maintenant s'ajouter le centre régional d'Aubonne. Je suis particulièrement heureux de saluer cette réalisation qui concerne l'ouest du canton, de Renens à la frontière genevoise.

C'est au Centre régional d'Aubonne que les gens de la protection civile de toute la région de l'Ouest vaudois viendront acquérir l'instruction de base nécessaire pour constituer dans les communes des unités prêtes à accomplir leur mission de protection.

Le Centre régional d'Aubonne résulte d'une œuvre de longue haleine, d'autant plus méritoire qu'elle est le fruit d'une collaboration intercommunale. Les subventions de la Confédération et du canton pour la construction et le fonctionnement sont certes

appréciables, mais le mérite et la valeur d'une telle réalisation se mesurent d'abord par le sens des responsabilités et des initiatives des communes conscientes des obligations légales. Les négociations furent longues, parfois difficiles, car c'est le mérite de chacun des interlocuteurs d'avoir bien fait valoir les intérêts de sa commune, tout en sachant faire la part de l'intérêt régional.

Je ne voudrais pas manquer, au nom du Conseil d'Etat, de me féliciter de la vitalité et du sens des responsabilités dont vous avez fait preuve, Messieurs, les représentants de communes participant au Centre régional de l'Ouest.

Je suis donc persuadé que M. Bally, chef de l'Office cantonal de la protection civile, dont je connais l'ardeur et l'ambition pour que le canton soit doté des meilleurs moyens pour assurer une bonne protection civile, trouvera ici des instruments et une équipe capables de lui donner toute satisfaction.

Je souhaite plein succès aux responsables et employés qui animent ce centre, en étant convaincu qu'ils trouveront dans la population et les autorités d'Aubonne le meilleur esprit d'accueil et de collaboration.

J'exprime enfin, Mesdames et Messieurs, le vœu que le Centre régional d'instruction de protection civile de l'Ouest vaudois soit pleinement apprécié de tous ceux qui viendront y passer leurs journées d'instruction. C'est déjà le cas, m'a-t-on dit de divers côtés. Alors bravo et merci à tous.

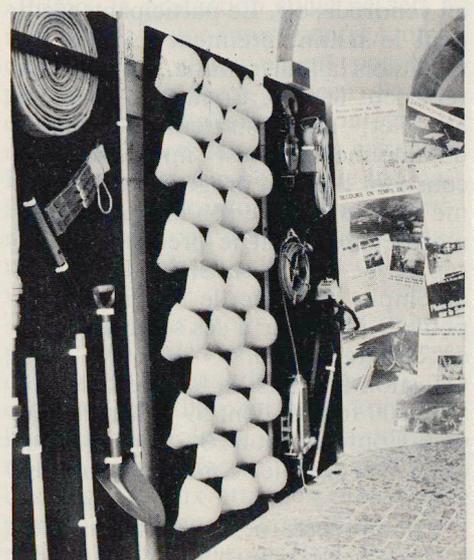
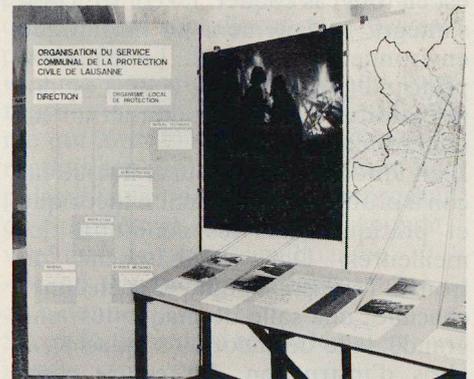
Tant à Gollion-Cossonay qu'à Aubonne, les grands mérites de M. B. Hennard, ancien chef cantonal de la PC, et de son successeur, M. R. Bally, furent relevés en ce qui concerne la conception, la préparation et la réalisation de ces centres.

Exposition OFPC en ville de Lausanne

Le public connaît les exercices de protection civile. De mi-mai à mi-juin 1980, une exposition «*Protection civile, une organisation au service de tous*» lui a été présentée au Forum de la ville de Lausanne. Il s'agit de renseigner la population et aussi de convaincre les autorités de poursuivre sans délai les études des centres projetés.

Par le biais de panneaux d'affichage, d'explications audio-visuelles et de matériel d'intervention exposé (dont un exemplaire des trente-six monopompes mises à disposition de l'agriculture vaudoise par la PC de Lausanne lors de la mémorable sécheresse de

1976), le public est invité à passer en revue les différents points d'intervention de la PC, du service de renseignements et transmissions aux mesures de sécurité en cas de feu et catastrophes diverses, sans omettre le péril nucléaire. Lausanne est à ce jour protégée à 70% dans le domaine des abris anti-atomiques.



Jura

1979 a été une année relativement calme du fait de la création du nouveau bureau de l'Office cantonal de protection civile, qui est dans sa première année d'activité.

Durant l'année écoulée, 31 hommes ont été formés dans les différents services alors que 40 ont été incorporés dans l'organisme de protection civile. Plusieurs spécialistes et cadres ont participé aux cours fédéraux et cantonaux, ce qui renforcera l'effectif déjà formé.

Un cours d'instruction pour pionniers et lutte contre le feu (PLCF) a été organisé à Laufon du 5 au 10 octobre 1979. Ce cours a été dirigé par M. Raymond Erard, avec la collaboration de MM. Michel Wahl, Claude Hentzi et Alain Comment, instructeurs pour l'Ajoie.

Deux exercices de répétition ont été mis sur pied à Porrentruy, et 35 personnes y ont assisté. La direction était assurée par M. R. Erard, secondé par MM. M. Wahl, C. Conrad et J. Muller, instructeurs.

Au chapitre des bâtiments, les installations et aménagements se poursuivent; les postes de commandement et sanitaires seront bientôt opérationnels.

Le matériel attribué par l'Office fédéral arrive de manière normale et est entreposé dans les différents locaux de protection civile en attendant la terminaison des travaux au bâtiment des Planchettes.

Neuchâtel

La protection civile est bonne à tout! En avril 1980, un chaland appartenant à une entreprise de sables et graviers, s'était échoué dans le port privé de cette entreprise, sur la Thielle. Sans pouvoir préciser la quantité de mazout répandue dans l'eau, il semble que plusieurs centaines de litres s'étaient échappées des réservoirs du chaland. La protection civile de Neuchâtel est intervenue en installant des barrages et en répandant sur l'eau des produits coagulants. Après quelques instants, tout danger d'extension était écarté.

Peseux a organisé en mai une demi-journée «Portes ouvertes» afin de renseigner la population sur l'activité des «casques jaunes», sur les installations de PC, le poste de commandement, les différents locaux, l'entreposage du matériel spécial. Chacun a donc pu se rendre compte comment fonctionne la PC, cette organisation destinée à assurer la sécurité et la survie de la population en cas de conflits ou de catastrophes naturelles.

Une conférence publique, avec film et orientation sur la PC de Peseux, dotée d'un important matériel et qui peut compter sur un effectif de 130 à 150 hommes instruits, avec renseignements sur les abris, a été très intéressante.

La *FAN-L'Express* de Neuchâtel a publié le 24 avril 1980, sous le titre «La PC à l'exercice – Ces terribles armes atomiques et chimiques» un excellent article sur la première série d'exercices que jusqu'à fin juin, la PC de Neuchâtel a inscrit à son programme 1980. Je suis heureux d'en citer la magnifique conclusion:

«Et puis, au-delà de l'instruction proprement dite et des servitudes de la protection civile, il y a cette occasion pour les hommes de la protection civile du chef-lieu de faire connaissance ou de se mieux connaître, puisqu'il s'agirait en cas de conflit armé ou de catastrophe, de travailler ensemble à sauver des vies.»

Valais

Peu de nouvelles, bonnes nouvelles! L'activité se poursuit normalement, peut-être un peu ralentie par les vacances, qu'on souhaite belles et ensoleillées (et à tout le pays et tout le monde aussi).

Le Groupement de la population de montagne du Valais romand, par son comité, dit s'être «préoccupé récemment des problèmes forestiers et agricoles des régions de montagne et avoir étudié la question délicate du financement des ouvrages de protection civile dans les petites communes».

«...Ces populations, enfin, qualifient de complexes les mesures imposées par la législation fédérale aux petites communes de montagne en matière de protection civile. Les charges incombant aux communes montagnardes sont estimées élevées et le gouvernement a décidé d'intervenir auprès des autorités compétentes en vue d'obtenir certaines simplifications.» (Extrait de *Tribune le Matin* (édit. valaisanne) Lausanne du 4 juin 1980.)

Par ailleurs, j'ai un petit «tuyau» à passer à mon ami Charly Delez. J'ai entendu cet hiver (13 février 1980) à la Radio romande, un reportage de Bertrand Zimmermann sur les Jeux olympiques d'hiver de Lake Placid, aux Etats-Unis. Tout d'un coup, quelque chose m'a frappé. Le journaliste disait à peu près ceci (je cite de mémoire): «Les gens à Lake Placid et environs sont serviables ou débrouillards. Pour recevoir et loger les nombreux hôtes et sportifs, ils louent leur maison et eux-mêmes dorment à la cave!»

Voilà qui m'a fait penser que, si par hasard, le Valais organisait une grande manifestation pendant laquelle il faudrait loger et recevoir beaucoup de monde durant un certain temps, notre ami Charly Delez pourrait proposer d'organiser un exercice d'occupation des abris par les indigènes afin de laisser assez de chambres disponibles pour les hôtes confédérés et étrangers!

Genève

L'Assemblée générale de l'Association genevoise pour la protection civile a eu lieu lundi 19 mai 1980, à 20 h 30, à la salle de réunion de groupe scolaire Adrien Lachenal, à Versoix. Le président, Dr Gautier, conseiller national, salua la présence de M. Charles Reichler, président de la Commission d'information et de rédaction de l'Union suisse pour la protection civile, représentant le président central, le professeur R. Wehrle; M. K. Muller, sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile, représentant M. H. Mumenthaler; M. Ernest Reymann, directeur du Service cantonal de protection civile, représentant M. Pierre Wellhauser, conseiller d'Etat; M. Milan Bodi, secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile; M. Roland Bally, directeur de l'Office cantonal vaudois de protection civile; M. Roger Parisod, président de l'Union vaudoise pour la protection civile; M. J. Lance, conseiller administratif de la commune de Lancy; M. Albert Jaccard, chef local de Versoix, et M. Roger Morzier, chef local adjoint.

Dans son rapport présidentiel pour 1979, paru dans le Bulletin 102 de l'Association, le Dr Gautier relève notamment l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1979 fêtant les vingt-cinq ans d'existence de l'AGPC, fondée en 1954 par M. Albert Picot. Le président parle des relations avec l'USPC et de l'activité bénéfique du vice-président, M. Jean Naef, par sa présence au Comité central. M. Naef se soucie également vivement de l'adaptation conforme à l'esprit romand de l'information en provenance de l'USPC. En outre, membre de la Commission technique de l'USPC, M. Naef participe actuellement à une étude des possibilités d'organisation de cours hors service par les sections de l'USPC, cours qui seraient destinés aux personnes astreintes à la protection civile. Le président mentionne aussi une enquête menée par l'Association auprès des sections de l'USPC en Suisse afin

de recueillir quelques suggestions sur le moyen d'étendre l'activité à des domaines nouveaux.

Le président relève avec satisfaction l'intérêt de l'OFPC pour les activités de la section, regrettant toutefois que des traductions françaises de texte allemands ne soient pas toujours adaptées à l'esprit romand.

M. Gautier remercie M. Reymann, directeur du Service cantonal de protection civile, pour ses conseils et les bonnes relations existant avec son office. Il en est de même des relations avec la ville de Genève et le service municipal de la protection civile, ainsi qu'avec l'Organisation internationale de protection civile et son secrétaire général, M. Milan Bodi.

Le président Gautier parle ensuite des rapports de l'AGPC avec les communes, et je le cite textuellement:

«Nous avons pu établir d'intéressants contacts avec un certain nombre de communes en prévision de l'organisation de notre exposition au Salon des arts ménagers. Nous souhaiterions intensifier ces contacts car nous voyons une de nos tâches principales dans notre rôle d'intermédiaire, entre les communes, l'Office cantonal, l'Office fédéral de protection civile aussi bien que les personnes astreintes à la protection civile.

Durant l'année à venir, la tâche principale de notre association, qui demeure l'information, se trouvera considérablement accrue, en raison de certaines modifications que prévoit la nouvelle loi sur la protection civile. Votre comité est prêt à s'atteler à la tâche, et je tiens à remercier tous les membres de notre association qui, par leur appui, nous permettront de répondre à ce nouveau besoin d'information.»

Les présidents des différents commissions présentent ensuite leur rapport. M. Rosset constate que l'information sur la protection civile doit encore être renforcée. Le Dr Angeretas parle des cours de secourisme auxiliaire. En l'absence de M. Chillier, M. Dedo, de la Commission pour la recherche de nouveaux membres, relève les efforts fournis et annonce l'adhésion de 150 nouveaux membres, dont à déduire quelques démissions. (Bravo, j'espère que cela vaudra à l'AGPC le challenge itinérant USPC de l'ancien conseiller fédéral von Steiger!-Reichler). M. Dedo émet le vœu que la revue *Protection civile*, qui est un des arguments de base du recrutement, contiennent plus de textes français et que les articles allemands intéressants, spécialement techniques, paraissent également en français. M. Naef, qui présente les comptes pour le trésorier

M. Colongo, excusé, annonce une situation saine, même si le Bulletin de l'Association cause quelques soucis.

La discussion qui suivit les autres tractandas fut très fournie et la question des abris, particulièrement de leur nombre encore insuffisant, vint bien naturellement sur le tapis.

M. Reichler apporta les salutations du président central de l'Union suisse pour la protection civile. Il releva que la Commission d'information et de rédaction accomplit de gros efforts pour étoffer la partie en langue française de la revue *Protection civile* et reçoit avec plaisir des textes en provenance des sections romandes. M. Reichler souleva le problème des annonceurs, en majorité de langue allemande, qui souhaitait aussi que l'on publie un nombre important de textes en allemand.

M. Reichler annonça que l'USPC enverra une lettre à tous les parlementaires fédéraux pour attirer leur attention sur le danger qu'il y a à appliquer au domaine de la protection civile la réduction de 10% qui devrait toucher toutes les subventions fédérales.

A ce sujet, le président Gautier, conseiller national, pense qu'il y a peu d'espoir que la démarche de l'USPC aboutisse. D'autres subventions, à caractère social, caisses-maladie, ou pour la recherche, mériteraient aussi certaines concessions.

(On a appris dernièrement que les Chambres ont suivi le Conseil fédéral pour la réduction linéaire de toutes les subventions de 10%, à l'exception des caisses de maladie à qui l'on ne retiendra que le 5%.) D'ailleurs, lors de cette dernière session des Chambres fédérales, il a été question d'un crédit demandé par M. Furgler pour la construction d'un centre fédéral d'instruction de protection civile à Schwarzenbourg, crédit qui a été finalement accordé. La discussion à ce sujet a été intéressante et révélatrice de certaines opportunités politiques. Je m'explique: lors d'une des dernières assemblées générales de l'AGPC, le représentant de la ville de Genève, également conseiller national, avait loué la protection civile, son utilité, son action indispensable, surtout en cas de catastrophes. Pour la défense du pays, il vaudrait mieux accorder beaucoup plus de crédits et de moyens à la protection civile qu'à l'armée dont les dépenses, selon l'orateur, sont exagérées. La protection civile doit être à l'avenir le pilier principal de la défense nationale. Or, ce même conseiller national a été dernièrement à Berne un adversaire acharné du futur centre fédéral de protection civile de Schwar-

zenbourg, avec comme arguments qu'«il n'y a rien qui presse, c'est trop précipité, trop luxueux, les études n'ont pas été faites assez sérieusement, si l'on accorde un premier crédit, on sera obligé d'en accorder un deuxième», etc. (Je cite de mémoire les comptes-rendus de la presse, *La Suisse*, *La Tribune de Lausanne*, *La Liberté*, et de la radio romande.)

Heureusement qu'un autre conseiller national genevois, M. Duboule, a défendu le projet, faisant remarquer que «la protection civile ne doit pas devenir le parent pauvre de la défense nationale».

Pour revenir à l'assemblée générale du 19 mai dernier, après la vision du film *La ville en feu*, M. Ferrero, conseiller administratif de la commune de Versoix, adressa ses souhaits de bienvenue aux participants, et dit son plaisir de se trouver parmi un groupe de sympathisants envers les problèmes de protection civile. Il souligna l'attitude positive de la commune de Versoix à l'égard de la protection civile.

La séance se termina vers 22 h 15 autour de rafraîchissements offerts par la commune de Versoix.

On a pu lire et voir dans la presse (*Journal de Genève* du 14 mai 1980) que l'hélicoptère de la protection civile genevoise a été utilisé pour le transport des éléments de recouvrement du toit du Grand-Casino. Que voilà un excellent exemple de bonne collaboration et de bel ouvrage!

Fribourg

Le 4 juin 1980, à 20 heures, l'Association fribourgeoise pour la protection civile tenait son assemblée générale annuelle à la «Viennoise» à Fribourg. La participation, qui aurait pu être plus forte, fut dans la moyenne de celle des années précédentes. Nous avons pourtant essayé toutes les dates possibles et favorables, un samedi après-midi, un vendredi soir, une veille de fête, nous avons été au Centre d'instruction cantonal de Sugiez, tout cela, hélas, sans grand succès. C'est dommage, car la vie, l'activité d'une société se reflète aussi dans le nombre des membres présents aux diverses réunions, et surtout à une assemblée générale.

M. Reichler salua les participants, en en relevant la qualité à défaut de la quantité. Il salua tout particulièrement et avec plaisir la présence de M. Pierre Dudan, représentant l'Association genevoise pour la protection civile. Il excusa les personnes empêchées et l'on regretta spécialement l'absence de M. R. Aeberhard, chef du service

de l'information de l'Office fédéral de la protection civile, annoncé, mais une obligation de dernière heure nous priva de sa présence, et celle de M. Cl. Bersier, chef local de la ville de Fribourg.

L'assemblée se déroula conformément aux tractanda. A signaler dans le rapport présidentiel, parmi les activités de la section, à part l'information et le recrutement de nouveaux membres, l'action de vente des «parapluies PC», avec une vitrine à notre disposition en plein centre de Fribourg. M. Marc Lorson, le photographe de Miss Suisse (voir page de couverture de la revue PC 6/80) avait très bien disposé cette vitrine pour en faire une représentation parfaite de tous les moyens de propagande et de réclame de l'USPC (voir photo). Cette action nous a d'ailleurs valu l'adhésion d'une douzaine de nouveaux sympathisants (on est loin des 150 nouveaux membres de Genève!).

Notre secrétaire général, M. G. Vérilotte, membre d'une commission du comité d'organisation des manifestations du 500e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, qui aurait lieu en 1981, avait eu la bonne idée d'inviter M. A. Genoud, directeur des GFM et président de la commission de presse de ces fêtes, à venir nous faire un exposé sur les diverses manifestations prévues. Les personnes présentes, parmi lesquelles, entre autres, les charmantes dames représentant les associations féminines et la Croix-Rouge, la délégation du Stavia d'Estavayer-le-Lac, le professeur G. Bise, ancien adjoint de direction à l'OFPC, M. G. Arcioni, secrétaire général de la Société suisse pour la protection des biens culturels, MM. Hallmann et Hendrick de l'OFPC, et MM. Lachat et Repond, présidents des cadres et des instructeurs PC, apprirent avec beaucoup d'intérêt et de plaisir tout ce que Fribourg prépare de beau et de grand à l'intention de «son peuple». M. Genoud fut vivement remercié pour la façon agréable et sympathique avec laquelle il avait présenté sa conférence.

L'Office fédéral de la protection civile participera activement à ces manifestations du 500e, ainsi qu'à Soleure qui fête le même anniversaire.

Après une modeste mais excellente collation, parfaitement préparée par le nouveau tenancier de la «Viennoise», M. W. Riesenmey, la soirée se poursuivit au gré des amitiés et des discussions particulières.

Le président avait relevé en début d'assemblée la présence de la presse, représentée par deux jeunes et sym-

pathiques journalistes, M. Briod de *La Liberté*, et M. Bossart des *Freiburger Nachrichten*. Que ces journaux et leurs collaborateurs soient vivement remerciés, car ils ont publié immédiatement des compte-rendus objectifs et intéressants, que je vous laisse le plaisir de lire ci-dessous:

La «Liberté», Fribourg, du 9 juin 1980

On attend les jeunes

Protéger les habitants du pays, leur permettre de survivre dans des abris en cas de guerre, les secourir lors de catastrophes, tels sont les principes de la protection civile, politiquement et confessionnellement neutre.

La section fribourgeoise de l'association tenait assemblée la semaine passée: on l'a sentie active et dynamique, décidée en ces temps de paix précaire à intensifier, malgré les obstacles, ses campagnes d'information auprès du public.

Rappelant que les aspirations de chacun étaient de «vivre dans un monde sans dangers», et que la protection civile devait s'employer, non pas à créer un paradis terrestre, mais à minimiser les conséquences d'un chaos éventuel, M. Charles Reichler, président de l'Association fribourgeoise, fit un bilan des activités de la section: propagande dans les vitrines, vente d'agendas et de parapluies au sigle de la protection civile, recrutement de membres peu âgés pour une association qui, sous terre aussi, a besoin d'un souffle de jeunesse.

Familière des coups durs, l'association a néanmoins eu du mal à encaisser un: la décision aux Chambres fédérales de diminuer de 10% les subventions qu'elle lui accordait. Face à cette mesure qui toucherait également les abris, une lettre a été envoyée à tous les parlementaires, demandant que la protection civile soit l'objet de mesures d'exception pour ces restrictions budgétaires, mais on ne se fait guère d'illusions sur la réponse...

M. Reichler a conclu son rapport présidentiel en rappelant une phrase prononcée en 1957, encourageant la création d'une association qui n'existait pas encore: «La protection civile, cette institution utile, non seulement à la sécurité, mais au moral du pays.»

Dans la seconde partie de la soirée, M. André Genoud fit un exposé sur les fêtes de 1981, célébrant le 500e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération. Il déclara que ce devait être la fête du peuple de Fribourg, donnant aux régions et aux communes, aux jeunes et aux vieux, l'occasion de se rencontrer pour fêter ensemble.

Jacques Briod

Fribourg étant un canton bilingue, voici l'article des *Freiburger Nachrichten* pour nos combourgeois de langue allemande:

«Freiburger Nachrichten» vom 6. Juni 1980

Der Freiburger Verband für Zivilschutz tagte

Sorge um Vorsorge in Friedenszeiten

Der Freiburger Verband für Zivilschutz hielt am Mittwoch unter dem Vorsitz seines Präsidenten Charles Reichler die diesjährige Generalversammlung ab. Nebst den statutarischen Traktanden stand eine Orientierung über die freiburgischen Fünfhundertjahrfeiern des kommenden Jahres auf dem Programm.

(jb.) «Der Zivilschutz schützt, beugt vor, rettet, hilft, heilt und nützt auch Ihnen.» So steht auf einem vom Schweizerischen Zivilschutzverband und vom Bundesamt für Zivilschutz herausgegebenen Werbeträger zu lesen. Die Aufgabe auch des Freiburger Verbandes ist es, den Zivilschutzgedanken zu propagieren und durch eine kontinuierliche und breitgestreute Informationsarbeit auf das Bewusstsein der Bevölkerung einzuwirken.

Der Schweizerische Zivilschutzverband verfügt über eine dreisprachig und in über 30000 Exemplaren erscheinende Zeitschrift. Der in französischer Sprache abgefasste Teil des Organs nimmt gegenwärtig nur wenig Raum ein, soll jedoch, wie Charles Reichler, Interimsbetreuer der welschen Seiten, versicherte, in absehbarer Zeit ausgebaut werden.

In seinem Jahresbericht konnte Präsident Reichler auf die Gestaltung eines stadtfreiburgischen Geschäftsschau-fensters als Informationsschau des Zivilschutzwesens hinweisen; Blickfang: Miss Schweiz, Barbara Mayer. Besorgt äusserte sich Ch. Reichler über die gegenwärtig im Zug der Sparmassnahmen des Bundes sich manifestierende Tendenz des Parlamentes, allorts rigorose Subventionskürzungen vorzunehmen; und da bildet der Sektor Zivilschutz – siehe die heisse Diskussion um das Zivilschutzzentrum Schwarzenburg – eben keine Ausnahme. Immerhin, man hat reagiert: die eidgenössischen Volksvertreter wurden in persönlichen Schreiben gebeten, den Rotstift in Sachen Zivilschutz zurückhaltend einzusetzen.

Die verstärkten Werbebemühungen des Freiburger Verbandes zeitigten

Früchte: Rekrutierung zwölf neuer Einzelmitglieder und eines neuen Kollektivmitgliedes. Da der Zuzug junger Kräfte weitgehend ausbleibt, ist eine gewisse Überalterung des Bestandes unverkennbar.

Gegenwärtig wird ein neuer Werbeträger vorbereitet: ab Herbst sollen Agenden 1981 erhältlich sein, die das Notwendige – Informationen über zivilschutzzerische Präventivmassnahmen – mit dem Nützlichen verbinden. Ein gelbbrauner Schirm mit dem Zivilschutzsignet ist, wie einige andere Gegenstände, bereits lanciert worden. Über Sinn und Programm der Feiern von 1981 zum 500. Jahr des Beitritts Freiburgs zur Eidgenossenschaft orientierte abschliessend André Genoud, Präsident des Pressekomitees der Veranstaltung. Von den Feiern, die in einer Zeit der Divergenzen vor allem «rencontre», Begegnung, sein wollen, wird an dieser Stelle zu einem anderen Zeitpunkt noch ausführlich die Rede sein. Der Freiburger Verband für Zivilschutz kam jedenfalls zum Schluss, dass 1981 der Feiern genug seien und verlegte sein 25-Jahr-Jubiläum auf 1982.

En conclusion, quelques réflexions personnelles

L'Union suisse pour la protection civile est neutre politiquement et confessionnellement. Mais ses membres, individuellement, ont droit à leurs opinions personnelles, à les exposer, à les défendre.

Je ne fais pas de politique active, mais j'ai des idées très personnelles. Je ne prétends pas qu'elles soient les meilleures, mais ce sont les miennes. Et je prends toujours toutes mes responsabilités pour ce que je dis, écris et signe.

Je suis officier et fier de l'être. J'ai plus de 2000 jours de service, avec la dernière mob. où l'on vivait jour et nuit avec le mousqueton chargé (et les pauvres petits qui, ces derniers temps, font dans leur culotte parce qu'ils doivent poser la garde avec le magasin de leur arme chargé, faudrait les renvoyer dans les jeans de leur mami, comme d'ailleurs certains enseignants de Vernier et d'ailleurs, qui encouragent concertation et violence, mais qui tremblent de peur à l'idée qu'un militaire de garde dans le secteur puissent porter une arme avec de la munition!). Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais je pense à la situation internationale actuelle qui ressemble beaucoup, comme l'a écrit dernièrement Mme Segal dans *La Suisse*, à celle d'avant 1939. Pourtant, tout le monde veut la paix, pas la guerre, la détente, pas les conflits, le désarmement général, pas le surarmement.

Le résultat: sans être pessimiste, on est obligé de constater qu'il n'y a jamais eu autant de risques de guerre qu'actuellement. Un fou qui se déchaine, un ordinateur qui se dérègle, et c'est l'Apocalypse mondiale.

Ce qui me fait revenir à la protection civile, puisque ce sont de plus en plus les civils qui sont les exposés et les victimes. Et pourtant, Carter, Brejnev, Giscard, Mme Thatcher et autres dirigeants chinois, ce sont aussi des civils, eux qui barbotent dans leur bain (quand ils ont le temps d'en prendre) comme vous et moi. Evidemment, on aimerait mieux qu'ils jouent à la bataille navale, ou à toute autre bataille, seulement dans leur baignoire!

La remarque du conseiller national Duboule «La protection civile ne doit pas être le parent pauvre de la défense nationale» me plonge aussi dans quel-

ques réflexions. Sans être pacifiste bêlant ni antimilitariste borné, et refuser ou rogner les moyens financiers nécessaires en faveur d'une armée forte et crédible, il faut reconnaître qu'il peut y avoir un certain malaise dans le fait que, d'une part on diminue des subventions, notamment pour la protection civile, et que d'autre part, on demande des centaines de millions de crédits.

On peut se poser certaines questions: L'armée fera son devoir, elle se battra jusqu'au bout. Mais que devons-nous encore défendre si, à côté de la troupe, ou derrière, il ne reste que des ruines et des victimes civiles sans abri? Les responsables civils et militaires sont d'accord pour considérer la protection civile comme un des piliers essentiels de la défense générale. Une protection civile forte et bien organisée constitue aussi un argument valable et important de dissuasion en prévision d'une attaque ennemie. Mais pour cela aussi, il faut des crédits.

Charles Reichler
Président de la Commission de rédaction et d'information de l'USPC

Rappel:
Assemblée des délégués de l'USPC le 6 septembre 1980 à Lucerne:
Venez nombreux montrer votre intérêt et votre attachement à la protection civile et lui apporter votre appui.
La chronique «J'écris librement ce que je pense librement» est toujours ouverte. Elle attend du courrier!



Les parapluies de la protection civile à nouveau disponibles!

 Nous avons pu nous procurer un nouveau stock de 1500 parapluies. Certes, ils ont renchéri d'un franc mais, vu la bonne qualité de cet article, il peut encore être considéré comme bon marché. Le prix de vente d'un parapluie muni d'un dispositif d'ouverture et de fermeture automatique se monte à 13 francs (plus frais de port et d'emballage). Les commandes sont à adresser au Secrétariat central de l'Union suisse pour la protection des civils, case postale 2259, 3001 Berne.

Les livraisons de tous nos articles de propagande ont été rationalisées et ne sont plus effectuées par le Secrétariat central. Les personnes qui voudraient venir chercher elles-mêmes les objets désirés (pour économiser les frais de port et d'emballage) sont priées de s'annoncer auparavant par téléphone.